



**Conservatoire
de Grenoble**



COLLEGE LUCIE AUBRAC
35 avenue de la Bruyère – 38100 GRENOBLE
04 76 33 61 30
www.ac-grenoble.fr/college/aubrac.grenoble

CONSERVATOIRE DE GRENOBLE
6 chemin de Gordes – 38100 GRENOBLE
04 76 46 48 44
www.conservatoire-grenoble.fr

**Classe à Horaires Aménagés
2025/2026**

**Collège Lucie Aubrac
Conservatoire de Grenoble**

5ème, 4ème, 3ème Théâtre

Un enseignement théâtral organisé dans le temps scolaire

Les classes à horaires aménagés « théâtre » du collège Lucie AUBRAC s'inscrivent dans le cadre des classes créées en 2009 à la suite d'une concertation entre les deux ministères de tutelle, à savoir le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Culture, pour leurs enseignements respectifs (circulaire interministérielle n°2009-140 du 06 octobre 2009 - Arrêté du 15 juin 2012).

Le projet global est assuré sous la double responsabilité :

- du ministère de l'Éducation nationale : au collège Lucie AUBRAC, sous la responsabilité du principal ;
- du ministère de la Culture : au conservatoire de Grenoble, sous la responsabilité de la directrice.

Objectif :

- Développer des compétences affirmées en théâtre, tout en poursuivant sa scolarité au collège.

Coût des études :

Les études sont gratuites durant toute la scolarité dans les classes à horaires aménagés.

L'enseignement général au collège

Les élèves des classes à horaires aménagés bénéficient d'un emploi du temps adapté. Parallèlement mais avec maintien du programme officiel, l'horaire est allégé dans certaines disciplines.

Afin de ne pas surcharger les horaires scolaires, et pour des raisons d'organisation d'emploi du temps, les élèves ne pourront pas toujours choisir d'options supplémentaires et leur choix en matière de langues vivantes pourrait être restreint.



En cas d'abandon en cours de scolarité du théâtre, ou en cas de manque de motivation dûment constaté par les enseignant-es (activités artistiques ou enseignement général), l'élève pourrait ne pas être maintenu-e en classe à horaires aménagés et rejoindre à la fin de l'année scolaire le collège de son secteur. Cette décision ne peut intervenir qu'en fin d'année scolaire. Aucun abandon ne sera accepté en cours d'année scolaire sauf pour raison exceptionnelle évaluée par les responsables du collège et du Conservatoire.

Les études théâtrales au collège et au Conservatoire

Contenu des études

L'enseignement théâtral est global autour de 3 grands champs de compétences :

- la pratique du jeu théâtral
- l'éducation culturelle
- l'école du spectateur

Organisation des cours

La majeure partie des cours dispensés par le Conservatoire a lieu durant les périodes libérées par le collège. Certains projets ponctuels peuvent toutefois être programmés hors temps scolaire.

Il est fortement recommandé aux élèves d'assister à plusieurs représentations de spectacles (théâtre, danse, musique). Les spectacles se déroulent principalement en soirée.

Cursus

La progression et les objectifs pédagogiques des classes d'initiation théâtre sont définis dans le schéma d'orientation pédagogique d'organisation de l'enseignement initial du théâtre dans les établissements d'enseignement artistique mis à jour au 1er juillet 2005.

Evaluation

L'évaluation des élèves du Conservatoire est faite tout au long de l'année (contrôle continu, appréciations semestrielles, évaluations techniques).

Le conservatoire de Grenoble transmet les évaluations des élèves avant chaque conseil de classe du collège Lucie Aubrac. La scolarité globale de l'élève, tant scolaire qu'artistique, est examinée lors de ces conseils de classes trimestriels. Un-e représentant-e du conservatoire de Grenoble peut être présent-e aux conseils de classes.

Procédure d'admission

L'ensemble du dossier est à adresser au conservatoire de Grenoble par voie postale (CONSERVATOIRE DE GRENOBLE - 6 chemin de Gordes - 38100 GRENOBLE) ou par mail (conservatoire.info@conservatoire-grenoble.fr) avant le vendredi 16 mai 2025. Chaque dossier comprend :

Document FICHE D'INSCRIPTION

Les motivations de l'élève seront à indiquer au dos de la fiche d'inscription.

Transmission des bulletins scolaires

Pour les enfants ne dépendant pas du collège Aubrac, les responsables légaux doivent demander au collège d'origine du/de la candidat-e d'envoyer directement au secrétariat du collège Lucie AUBRAC, les bulletins scolaires du 1er et 2ème trimestres 2024 - 2025.

La date limite d'envoi des bulletins est fixée par le collège Lucie Aubrac.

Accusé de réception

Les familles reçoivent un accusé de réception dès que le dossier est complet.

Si vous n'avez pas reçu cet accusé de réception à la date du 20 mai, merci de contacter la Vie scolaire du conservatoire de Grenoble en passant par le standard au 04 76 46 48 44.

Recrutement

Les entretiens se dérouleront en juin. Ils permettent de vérifier, notamment, la motivation et le sérieux de l'élève.

Une lecture à haute voix, avec un temps de préparation, sera demandée à l'élève.

La convocation à l'entretien et l'accusé de réception du dossier d'inscription sont envoyés par mail.

Réunion d'information

La présence de l'enfant accompagné-e de ses parents est souhaitable. Des représentant-es de la direction du Conservatoire et du collège informent les familles et répondent à leurs questions.

Jeudi 17 avril 2025 à 17h30 au collège Lucie Aubrac

Décision

Les admissions dans la classe à horaires aménagés théâtre seront affichées au collège Lucie Aubrac et sur le site du conservatoire de Grenoble fin juin.



Si le collège Lucie AUBRAC n'est pas le collège de secteur de l'élève, l'inscription dans son collège de secteur doit être maintenue dans l'attente de la décision de la commission. Vous préviendrez ensuite l'établissement de son désistement si l'admission en classe à horaires aménagés est prononcée.